

Braccio, Nadia

De: Claude Benny [claudiusben@hotmail.com]
Envoyé: 12 mars 2014 23:32
À: Greffe; Marie-Danielle Gaudet
Objet: Dossier R-3854-2013

À: Régie de l'énergie du Québec

De: Claude Benny et Marie-Danielle Gaudet
124 rue Jean Duceppe
Notre-Dame des Prairies Qc
J6E 0N9

Objet: Opposition au déploiement des compteurs émetteurs de radio-fréquences.

Pour plusieurs raisons, nous tenons à vous signifier notre opposition à l'installation de compteurs intelligents qui émettent des radio-fréquences.

1. Santé:

depuis quelques années l'augmentation des télécommunications sans-fils et de plusieurs autres technologies utilisant les radio-fréquences ont eu pour effet d'augmenter de façon phénoménale l'exposition de la population à ces radio-fréquences. Des maladies associées à cette exposition sont apparues graduellement dans la population. Selon diverses études environ 10% de la population en serait affectée à différents niveaux. Un peu comme les allergies, les réactions sont différentes d'un individu à l'autre, d'autant plus que l'exposition à ces radio-fréquences est très variable dépendamment de l'endroit où on se situe.

Nous croyons donc que le principe "ALARA", qui en est un de précaution face à une situation potentiellement dangereuse pour la population doit donc s'appliquer. D'autant plus que d'autres solutions existent, notamment la technologie du compteur intelligent avec fil, sans émission de radio-fréquences est appliquée dans certains états américains.

2. Technologie Québécoise:

Une entreprise Québécoise dispose de cette technologie avec fils pour des compteurs intelligents qui n'émettent aucune radio-fréquence. C'est, à notre avis, une aberration que Hydro-Québec, qui est notre fleuron, déploie une technologie non seulement néfaste pour la santé, mais de plus provenant de l'étranger.

3. Données non représentatives:

La façon de mesurer l'émission des radio-fréquences retenue par Hydro-Québec, en utilisant une moyenne ne nous permet pas d'évaluer rationnellement la force du signal émit pas ces compteurs dits intelligents. Les compteurs déployés par Hydro-Québec émettent de fortes pulsations et par la suite ont un temps d'arrêt avant d'en émettre d'autres et ainsi de suite. La moyenne de $46\mu\text{w}/\text{m}^2$ biaise la perception et ne permet pas à la population en général d'évaluer la force réelle du signal. Nous pouvons faire une analogie avec la vitesse automobile. C'est comme si un conducteur nous disait qu'il conduit prudemment car il roule en moyenne à 50 km/h. En réalité, ce conducteur roule à 100 km/h mais sur un trajet de 100 km pendant deux heures. Il roule pendant une heure et est immobile pendant une heure. Il a donc une vitesse moyenne de 50 km/h (100 km divisé par deux heures) même si en réalité il roule à 100 km/h. La moyenne ne nous permet donc pas d'évaluer de façon raisonnable le degré de prudence de ce conducteur. Pourquoi nous servir ce genre de raisonnement pour les compteurs intelligents?

4. Normes canadiennes vs normes européennes.

Plusieurs pays d'Europe, chez qui le smog électromagnétique a fait son apparition avant nous, ont adopté des normes qui sont actuellement beaucoup plus prudentes que les normes canadiennes. En comparaison, au Canada, nous avons une réglementation sur les champs électromagnétiques tellement permissive qu'elle elle à la limite de l'échauffement des tissus humains, la technologie utilisée dans les fours micro-ondes.

Malheureusement des maladies peuvent apparaître bien en dessous des normes canadiennes. Les normes canadiennes ne sont donc pas une référence acceptable au regard des connaissances actuelles.

5. Refus de la nouvelle tarification pour les compteurs non reliés par radio-fréquence.

La relève des compteurs a toujours été incluse dans le prix de l'électricité, pourquoi facturer ce service aux gens qui se préoccupent de leur santé et qui demandent de conserver leur compteur actuel, qui n'émet aucune radio-fréquence. Nous demandons donc que la relève des compteurs qui n'émettent aucune radio-fréquence soit incluse dans le tarif d'électricité comme elle l'est depuis nombre d'années.

6. Conserver notre compteur actuel, qui n'émet aucune radio-fréquence.

Les compteurs actuellement proposés par Hydro-Québec pour les clients refusant l'installation du compteur relié au réseau de lecture sans fil sont eux aussi émetteurs de radiofréquences pour que personnel d'Hydro-Québec puisse en faire la lecture de la rue, sans pénétrer sur la propriété du client, dans la plupart des cas.

Nous demandons donc que ce type de compteur ne soit pas installé à notre domicile, car il émet lui aussi des radio-fréquences, même s'il n'est pas relié au réseau de lecture sans fil.

En conclusion, nous demandons donc la suspension de ce programme néfaste pour la santé des Québécois et nous désirons conserver un compteur sans aucune émission de radio-fréquence.

Nous tenons aussi à exprimer notre déception face à la façon cavalière d'Hydro-Québec qui tente de nous imposer ce changement en nous demandant payer les frais pour un service qu'elle fournit depuis toujours et qui aujourd'hui de plus contribue au smog électromagnétique qui est néfaste pour la santé des Québécois. Nous nous attendions à d'autres façons de faire beaucoup plus respectueuses de l'environnement et de ses clients de la part d'un grand fleuron des Québécois.

Merci de votre attention, respectueusement,

Claude Benny et Marie-Danielle Gaudet